

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 292-2019

Type d'intervention : Motion

Motion ayant valeur de directive : ☐

N° d'affaire : 2019.RRGR.363

Déposée le : 28.11.2019

Motion de groupe : Non

Motion de commission : Non

Déposée par : Riesen (Moutier, PSA) (porte-parole)
Dumermuth (Thun, PS)

Cosignataires : 13

Urgence demandée : Non

Urgence accordée :

N° d'ACE : 619/2020 du 27 mai 2020

Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Classification : –

Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**



L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable : le canton de Berne est un acteur actif

L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses objectifs transversaux pour le développement durable sont pris en compte dans la mise en œuvre de la Vision 2030 du canton. Le Conseil-exécutif informe régulièrement la population de l'engagement du canton et du niveau d'accomplissement des 17 objectifs de développement durable (ODD).

Développement :

L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 ODD sont la référence pour l'engagement national et international en faveur du développement durable. Les ODD tiennent compte équitablement des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

L'Agenda 2030 a été lancé en 2015 et réunit au sein d'un même cadre les objectifs en faveur d'un développement durable pris lors de la conférence de l'ONU Rio+20 et le processus de renouvellement des Objectifs du Millénaire (2000 à 2015). Il innove par son caractère universel :

alors que les Objectifs du Millénaire s'adressaient presque uniquement aux pays pauvres du Sud, l'Agenda 2030 incite tous les pays à relever conjointement les défis urgents de la planète.

Dans sa stratégie de mise en œuvre, la Confédération juge la participation des cantons et des communes comme indispensables. Les cantons sont encouragés à concevoir des stratégies cantonales dans le sens des ODD.

En mars dernier, le Grand Conseil a approuvé le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, qui énonce notamment les buts à atteindre par le canton d'ici à 2030 (Vision 2030). Certains des axes fixés correspondent à l'Agenda 2030 de l'ONU, mais les 17 ODD vont au-delà de la Vision 2030 du canton et impliquent des objectifs transversaux supplémentaires. Le canton de Berne doit faire d'avantage référence à l'Agenda 2030 et renforcer sa collaboration avec la Confédération dans la mise en œuvre des ODD. Une stratégie spécifique à ce sujet serait souhaitable, en parallèle ou intégrée à l'application de la Vision 2030. Le Conseil-exécutif informe le public des différentes étapes de mise en œuvre et niveaux d'atteinte de son orientation stratégique liée aux ODD, et y accorde une importance particulière dans le cadre de son rapport sur le développement durable qu'il publie en fin de législature. Beaucoup de cantons ont adapté leur cadre d'action en matière de développement durable pour l'intégrer dans le cadre de l'Agenda 2030, il est temps que le canton de Berne y fasse également davantage référence.

Réponse du Conseil-exécutif

En 2010, le Conseil-exécutif a fait établir un rapport intitulé « Développement durable dans le canton de Berne » en vue de planifier la législature 2011 – 2014. Depuis, il élabore toutes les législatures en prenant en compte les principes du développement durable et fait actualiser ce rapport tous les quatre ans. La dernière mise à jour date du mois de mai 2018¹ et comprend, en plus du suivi de l'avancée du canton de Berne dans les trois domaines de l'environnement, de l'économie et de la société, un premier bilan intermédiaire des objectifs de législature pour la période 2015 à 2018. Les principes du développement durable, notamment le consensus arrêté internationalement sur la prise en compte à parts égales des dimensions économiques, environnementales et sociales dans leur mise en œuvre, fondent la « Vision 2030 », que le Conseil-exécutif a adoptée en janvier 2019 avec le programme gouvernemental de législature 2019 – 2022.

En adoptant l'Agenda 2030 de développement durable au mois de septembre 2015, les Etats membres de l'ONU, dont la Suisse, se sont engagés à atteindre ensemble les 17 objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'un total de 169 cibles jusqu'en 2030. L'Agenda 2030 n'est pas contraignant légalement mais il a déjà été intégré à la « Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral 2016 – 2019 » et constitue le socle de la nouvelle « Stratégie pour le développement durable 2030 », en cours d'élaboration par le Conseil fédéral et qui devrait être mise en consultation à l'été 2020.

¹ Rapport du Conseil-exécutif «Nachhaltige Entwicklung im Kanton Bern, Monitoring 2017 und Bilanz der Legislaturplanung 2015-2018» (ACE 486/2018 du 9 mai 2018)

Au cours de l'été 2018, le Conseil fédéral a présenté le premier rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse. Ce rapport, fondé sur un état des lieux détaillé de la situation, montre que la Suisse est déjà en bonne voie dans la mise en œuvre de la plupart des objectifs du développement durable. Elle doit encore intensifier ses efforts, essentiellement pour atteindre les objectifs n° 12 (consommation et production durables / utilisation des ressources) et n° 15 (écosystèmes terrestres et biodiversité). Ces thèmes, traités dans la nouvelle stratégie fédérale 2030 à l'aune des connaissances actuelles en la matière, seront complétés par les priorités « protection du climat/consommation d'énergie » et « égalité des chances ».

La plupart de ces questions occupent une place de choix depuis longtemps déjà dans la liste des priorités politiques du canton de Berne. Abordées dans la Vision 2030 et le programme gouvernemental de législature 2019 – 2022, elles figuraient déjà, pour certaines d'entre elles, dans le programme de la législature pour 2015 – 2018 ainsi que dans les programmes antérieurs. A ce titre, il convient de mentionner entre autres la mise en œuvre et le développement des stratégies sur l'énergie, sur l'économie et sur l'eau, et du nouveau Plan sectoriel Biodiversité (arrêté à l'automne 2019), ainsi que la révision du plan sectoriel Déchets de 2017 et les optimisations constantes apportées dans les politiques de l'intégration, de la formation et de la santé.

Le Conseil-exécutif est d'avis que, dans plusieurs des domaines de l'Agenda 2030, le canton dispose d'ores et déjà des bases et instruments stratégiques requis pour maîtriser les défis globaux et réaliser les ODD. Il estime devoir agir encore pour faciliter la coordination des stratégies et instruments cantonaux pertinents de mise en œuvre de l'Agenda 2030, d'une part, et pour établir, d'autre part, un système de vérification régulière et objective de la réalisation de la Vision 2030. Tout en approuvant le rapport susmentionné (Développement durable dans le canton de Berne), il a donc donné mandat aux services cantonaux compétents dans son arrêté du 9 mai 2018 (ACE 486/2018) de lui présenter d'ici la fin 2020 une proposition pour la conception des prochains rapports sur le développement durable. Cette proposition devra d'une part renforcer les références du rapport à l'Agenda 2030 et aux 17 ODD et, d'autre part, montrer en quoi l'élaboration du nouveau programme de la législature (développement stratégique) peut mieux tenir compte à l'avenir du rapport sur le développement durable (suivi et contrôle des résultats).

Avec de telles mesures, le Conseil-exécutif entend satisfaire à l'exigence exprimée dans la motion d'informer régulièrement la population de l'engagement du canton et du niveau d'accomplissement des 17 objectifs de développement durable. Il est donc disposé à accepter la présente motion.

Destinataire

- Grand Conseil